

Critères de financement Négoces et prestations de services dans les domaines médico-techniques

Critères de financement par dispositifs applicables en 2026

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

Mise à jour : 08/01/2026

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

À noter

- › **Durée minimale des actions de formation : 4 h**
- › **Plafond de financement entreprise :**
 - 5 000 € HT pour les entreprises de moins de 11 salariés
 - 7 000 € HT pour les entreprises de 11 à 49 salariés
- › **Modalités de prise en charge FOAD :**
 - **Les formations en format Mixte ne sont pas financées.**

Formation organisée selon les mêmes modalités d'interlocution que le format présentiel avec l'utilisation d'un média interposé entre les

stagiaires et le formateur.

- › Toutes les demandes de prise en charge se font **dans la limite des fonds disponibles**. En cas d'épuisement des fonds, les entreprises seront informées par un refus de financement.
- › **Barèmes de remboursement des frais annexes :**
 - Nuitée : 112 € HT petit déjeuner inclus pour les grandes métropoles et les DROM
 - 96 € HT petit déjeuner inclus pour la Province
 - Repas : 19 € HT
 - Transport : 0,32 € HT/ km

Actions de formation Métier

Formations METIER non inscrites au RNCP ou avec une durée inférieures à 140h

Liste non exhaustive de formations ✓

- 1› DU Prise en charge à domicile des appareillages respiratoires
 - 2› DIU Ventilation non invasive
 - 3› DIU formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
 - 4› DU les technologies du sommeil et de la vigilance
 - 5› DU soins palliatifs
 - 6› DU Audiophonologie de l'enfant
 - 7› Prestataires de service et distributeurs de matériel (PSDM)
 - 8› Santé et prise en charge des patients
 - 9› Réglementation et distribution des dispositifs médicaux
 - 10› Gestion des risques et prévention
 - 11› Maintenance et controle des équipements médicaux
 - 12› Audioprothèse et santé auditive
 - 13› Dispositifs médicaux et mobilité
 - 14› Prothèses mammaires externes et orthèses
 - 15› Méthodes et techniques spécialisées
 - 16› Optimisation de controle d'efficacité prothétique
 - 17› Dispensation de l'oxygène et appareillages respiratoires
 - 18› Infirmier coordinateur
 - 19› Accompagnant à la certification en santé
 - 20› Logiciels métier
 - 21› ...
- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
 - › Frais annexes : oui

- › Frais de salaire : 8 € HT/h

Formation Ouverte et A Distance 100%, FOAD Classe virtuelle ✓

- › FOAD 100% : Formation sans interactivité instantanée avec un formateur ou un interlocuteur dédié au suivi de la formation, consultation de supports dématérialisés sans accompagnement synchrone
- › FOAD Classe virtuelle : Formation organisée selon les mêmes modalités d'interlocution que le format présentiel avec l'utilisation d'un média interposé entre les stagiaires et le formateur.
- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : 5 € HT/h

Actions de formation Transverses

Formations transverses socle

Liste des formations ✓

- 1› Management
 - 2› Ressources humaines
 - 3› Langues
 - 4› Bureautique
 - 5› Comptabilité
- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
 - › Frais annexes : oui
 - › Frais de salaire : 8 € HT/h

Formation Ouverte et A Distance 100%, FOAD Classe virtuelle ✓

- › FOAD 100% : Formation sans interactivité instantanée avec un formateur ou un interlocuteur dédié au suivi de la formation, consultation de supports dématérialisés sans accompagnement synchrone
- › FOAD Classe virtuelle : Formation organisée selon les mêmes modalités d'interlocution que le format présentiel avec l'utilisation d'un média interposé entre les stagiaires et le formateur.
- › Coût pédagogique : 20 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : 5 € HT/h

Formations TRANSVERSES non inscrites au RNCP ou avec une durée inférieures à 140h

Liste non exhaustive de formations ✓

- 1, Sauveteur secouriste du travail (SST)
- 2, Relation client et stratégie commerciale
- 3, Amiante et gestion des risques chimiques
- 4, Gestion d'entreprise
- 5, Prévention des risques et premiers secours
- 6, Gestion du stress
- 7, Formation de formateur
- 8, Marketing digital et réseaux sociaux
- 9, Informatique, digital
- 10, Gestion du temps et des priorités
- 11, Gestion des conflits
- 12, Gestion des stocks
- 13, Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- 14, Initiation au soudage à l'arc électrique atmosphère neutre
- 15, ...

- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › Frais annexes : oui
- › Frais de salaire : 5 € HT/h

Transition écologique et énergétique

Liste des formations ✓

- 1, Environnement
- 2, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- 3, Conduite éco-responsable
- 4, Certbiocide

- › Coût pédagogique : 30€ HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : non

Formation Ouverte et A Distance 100%, FOAD Classe virtuelle ✓

- › FOAD 100% : Formation sans interactivité instantanée avec un formateur ou un interlocuteur dédié au suivi de la formation, consultation de supports dématérialisés sans accompagnement synchrone
- › FOAD Classe virtuelle : Formation organisée selon les mêmes modalités d'interlocution que le format présentiel avec l'utilisation d'un média interposé entre les stagiaires et le formateur.
- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : 5 € HT/h

Actions de formation Développement

Titre Orthopédiste orthésiste (hors plafond)

- › Durée maximale de prise en charge : 656 h
- › Coût pédagogique : 9,15 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : non

CléA

- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › Frais annexes : oui
- › Frais de salaire : 8 € HT/h

Habilitation électrique

- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › Frais annexes : oui
- › Frais de salaire : 8 € HT/h

CACES et autorisations de conduite

- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › Frais annexes : oui
- › Frais de salaire : 8 € HT/h

Certificat de formation de conducteur de matières dangereuses (ADR)

- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › Frais annexes : oui
- › Frais de salaire : 8 € HT/h

Bilan de compétences

- › Durée maximale de prise en charge : 24 h
- › Coût pédagogique : 60 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : non

[Plus d'informations sur le Bilan de compétences](#)

Accompagnement VAE

- › Durée maximale de prise en charge : 24 h
- › Coût pédagogique : 60 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : non

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ? ✓

*Financement réservé aux entreprises situées dans les régions **Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion** et dans la limite des fonds disponibles.*

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités des entreprises de moins de 50 salariés des DROM

Financement complémentaire du plan de développement des compétences

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone

Lorsque la formation n'est pas disponible localement et dans la limite d'un salarié par an et par entreprise : prise en charge des frais de déplacement (inter-DROM ou hexagone) du salarié ou du formateur en mobilité (à partir de 3 stagiaires formés) :

- plafond de 1300 € HT aller/retour en classe économique par an et par salarié* aux coûts réels supportés par l'entreprise ou l'organisme de formation (justificatif à fournir); Ainsi que la prise en charge des frais annexes des stagiaires/formateurs :
- nuitée: 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation);
- repas : 19 € HT.

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs

collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.

[Plus d'informations sur le plan de développement des compétences](#)

AFEST - Action de formation en situation de travail

Qu'est-ce que l'AFEST et ses conditions de financement ?

L'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) est une modalité particulière de réalisation d'une action de formation.

Financement dans le cadre de l'AFEST (forfait) : Inclus dans le plafond

- » Sans recours à un prestataire externe : 420 € HT par stagiaire
- » Si recours à un prestataire externe : 2 400 € HT + 420 € HT par salarié formé

[Plus d'informations sur l'AFEST](#)

Catalogue Sélexion

Qu'est-ce que Sélexion ?

Sélexion est le catalogue de formations sélectionnées par Opco EP, pour faciliter l'accès à la formation dans votre entreprise.

Dans chaque département, vous bénéficiez d'une offre de proximité, avec des thématiques ciblées pour développer les compétences de vos salariés, pouvant être jusqu'à 100% financée par Opco EP.

Ces formations, pensées pour répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise ainsi qu'à son organisation, peuvent se dérouler en présentiel ou à distance.

Les formations sont prises en charge selon la taille de l'entreprise :

- » **Moins de 50 salariés** : prise en charge des coûts pédagogiques à 100 %.
- » **50 salariés et plus** : prise en charge des coûts pédagogiques à 50 %.

[Plus d'informations sur Sélexion](#)

Qu'est-ce que le FSE+ et ses conditions de financement ?

Le dispositif FSE+ (Fonds social européen Plus) **peut couvrir jusqu'à 50% des coûts de formation.**

Cette prise en charge est accordée dans la **limite des fonds disponibles** et après une étude approfondie du dossier, en fonction des critères d'éligibilité du projet, de l'entreprise et des salariés.

Elle porte sur les coûts pédagogiques et, éventuellement sur un forfait de rémunération de **12 € HT/h par stagiaire.**

» Entreprises de moins de 50 salariés :

- Financement **jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques éligibles** (50% par le FSE et 50% par des fonds propres d'Opco EP)
- **Plafond** : 350 € HT par jour et par stagiaire, dans la limite de 2 500 € HT/groupe/jour .

» Entreprises de 50 salariés et plus :

- Financement **à hauteur de 50 % des coûts pédagogiques** par le FSE dans la limite d'un plafond de 175 € HT/stagiaire/jour, 1 250 € HT/groupe/jour et 150 000 € HT/entreprise.

[Plus d'informations sur le Fonds Social Européen](#)

Contrat d'apprentissage

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur [le site de France compétences](#)

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de majoration à hauteur de 4 000 € HT maximum par an sur demande expresse du CFA.

Diplôme ou titre Bac+3 et plus - Participation forfaitaire obligatoire de l'employeur

Participation de **750 € HT** pour tout contrat conclu à partir du 1er juillet 2025 visant un diplôme ou un titre de **niveau Bac+3 (niveau 6) ou supérieur.**

Montant facturé par le CFA à l'employeur, après la période probatoire.

[En savoir plus](#)

Frais annexes

- › Restauration : 3 € HT/ repas
- › Hébergement : 6 € HT/ nuit
- › 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € HT sur facturation du CFA.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un [accompagnement d'Opco EP](#).

[Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage](#)

Contrat de professionnalisation

Financement du contrat

Titres et diplômes enregistrés au RNCP

- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

CQP Intervenant Médico-Technique à Domicile (IMTAD)

- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Qualifications reconnues dans une convention collective de branche

- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Contrats renforcés (publics prioritaires)

- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois , jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

- › Jusqu'à 24 mois pour des bénéficiaires sortis du système éducatif sans qualification professionnelle, les diplômes et titres professionnels inscrits au RNCP,

les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés et/ou reconnus par la branche.

- › 12 mois maximum pour les qualifications visées dans les classifications de la convention collective de la branche.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat , sans être inférieure à 150 heures.

Décision de votre branche professionnelle :

Jusqu'à 50 % pour des bénéficiaires sortis du système éducatif sans qualification professionnelle, les diplômes et titres professionnels inscrits au RNCP, les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés et/ou reconnus par la branche, les qualifications visées dans les classifications de la convention collective de la branche.

Rémunérations minimales

Non titulaire d'un baccalauréat professionnel (ou équivalent)

- › < 21 ans
 - 60 % du SMIC
- › 21-25 ans
 - 75 % du SMIC
- › 26 ans et plus
 - 85 % du salaire conventionnel sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC

Qualification au moins égale au baccalauréat professionnel (ou équivalent)

- › < 21 ans
 - 70 % du SMIC
- › 21-25 ans
 - 85 % du SMIC
- › 26 ans et plus
 - 85 % du salaire conventionnel sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un [accompagnement d'Opco EP](#)

Tutorat et maître d'apprentissage

Financement

Dans la limite des fonds disponibles.

Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction tutorale

- › Durée maximale de prise en charge : 6 mois
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois ou 345 € HT/mois si le tuteur est **âgé de 45 ans ou plus, ou accompagne un public prioritaire**

Maître d'apprentissage - dans le cadre du contrat d'apprentissage

Formation maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 40 h
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction de maître d'apprentissage

- › Durée maximale de prise en charge : 6 mois
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois

Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

POE individuelle

[Consulter la page du dispositif](#)

POE collective

[Consulter la page du dispositif](#)

